Collège Paul Eluard – Châtillon

Année scolaire 2021 – 2022

Le service de restauration

Dans les collèges, le Département des Hauts de Seine est en charge de la restauration scolaire.

Pour accéder à la restauration scolaire :

1 / Inscrivez – vous, dès réception du dossier d'inscription et avant le 16 juillet au dispositif Pass + en suivant les indications du dépliant ci - joint.

La tarification est fixée par le département. Elle est modulable en fonction des revenus.

La facturation est mensuelle et se fait au repas consommé.

Sans cette inscription, votre enfant ne pourra pas déjeuner au collège.

Si vous ne pouvez pas réaliser cette inscription par internet, un formulaire papier sera disponible le jour des inscriptions.

2/ complétez la fiche de renseignement vie scolaire ci jointe en cochant le régime demi - pensionnaire.